

Livret d'accueil

Du patient

Vous trouverez ici toutes les informations qui vous sont utiles

L'HOSPITALET

Soigner

Accueillir

Accompagner



L'Hospitalet
CENTRE DE RÉÉDUCATION ET D'HÉBERGEMENT

Sommaire

Bienvenue à l'Hospitalet	Page 3
Qui sommes-nous ?	Page 4
L'Association Le Foyer d'Accueil Médicalisé et le Service de Soins Médicaux et de Réadaptation.	
Nos objectifs.....	Page 6
L'équipe pluridisciplinaire	Page 7
Votre admission.....	Page 13
La chambre particulière	Page 14
Votre séjour au quotidien.....	Page 15
Plan %Interdisciplinaire d'Intervention Individuel - P3I.....	Page 19
Vos droits et obligations	Page 20
La préparation de votre projet de sortie	Page 26
La sortie d'hospitalisation	Page 28
Nos coordonnées	Page 30
Les annexes	Page 31



Bienvenue à l'Hospitalet

**La Direction et l'ensemble du personnel
vous souhaitent la bienvenue**

Notre établissement est situé sur la commune de Montoire-sur-le-Loir :

- avec un parc arboré
- proche du centre-ville

Qui sommes-nous ?

L'Association

L'aventure de l'Hospitalet commence en 1975.

Sur les conseils du Docteur BENASSY de L'Hôpital Raymond Poincaré de Garches, André MILESY, en situation de handicap à la suite d'un accident, décide de créer une association, nommée l'Hospitalet, afin de pouvoir contribuer au bien-être des personnes en situation de handicap.

Cette association créée, en 1981, un établissement privé à but non lucratif, nommé également l'Hospitalet.

L'Hospitalet accueille des personnes adultes, en situation de handicap moteur d'origine neurologique, avec ou sans troubles associés.

L'Hospitalet est reconnu pour la prise en charge spécifique des personnes atteintes de :

- déficiences neuro-respiratoires majeures
- complications médicales ou chirurgicales

Vous pouvez à tout moment contacter l'association

- soit par téléphone : 02.54.85.52.05
- soit par mail : association@lhospitalet.fr

Un site deux établissements

L'Hospitalet a développé ses activités au cours des années.

Au départ, c'était un établissement médico-social, appelé Foyer d'Accueil Médicalisé.

Rapidement, un établissement de santé , Service de Soins de Suite et Réadaptation (SSR), s'est développé sur le même site.

Aujourd'hui, le **Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)** héberge 65 personnes, en accueil permanent.

L'établissement dispose également de chambres permettant à des personnes de bénéficier d'un séjour temporaire. Ce séjour est l'occasion de découvrir l'établissement et/ou d'offrir un répit aux aidants.

L'établissement de santé, appelé **Service de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) (anciennement SSR)** est constitué de trois services :

- Un service de Médecine Physique et de Réadaptation
- Un service pour personnes en Etat Végétatif Chronique (EVC) ou en Etat Pauci Relationnel (EPR)
- Un service d'Hospitalisation De Jour (HDJ)

Nos objectifs

La Spécificité de L'Hospitalet

L'Hospitalet est centre référent régional

pour la prise en charge des patients présentant :

- des lésions de la moelle épinière
- des déficiences neuro-respiratoires majeures (dépendance ventilatoire).

Les autres domaines d'expertise sont :

La prise en charge en phase de rééducation des personnes présentant :

- des pathologies neurologiques évolutives (sclérose en plaques, Parkinson, myopathie, sclérose latérale amyotrophique ...),
- des séquelles d'accident vasculaire cérébral (AVC),
- des lésions cérébrales (en particulier d'origine traumatique ou anoxique).

Le traitement des complications médicales ou chirurgicales

pour les personnes présentant des déficiences d'origine neurologique (escarres, complications urinaire, neuro-orthopédique, respiratoire).



Plateau technique de rééducation

L'équipe pluridisciplinaire

Une **équipe pluridisciplinaire** vous accompagne et est à votre écoute tout au long de votre séjour.

Cette équipe est composée de différents professionnels.

La couleur des tenues et les badges permettent d'identifier les professions.

L'équipe pluridisciplinaire médicale et paramédicale

Médecin

Le médecin référent assure votre suivi médical et est à votre écoute lors des visites programmées durant tout votre séjour.

Il vous donne des informations sur l'évolution de votre état de santé.

Le **Médecin spécialisé en Médecine Physique de Réadaptation (MPR)** coordonne les prises en charges rééducatives.

Secrétariat médical

Les missions du secrétariat médical sont :

- la gestion administrative de votre dossier médical
(comptes-rendus, suivi et mise à jour de votre dossier...),
- la planification de vos rendez-vous pour des examens médicaux,
- la réservation des transports pour vous y rendre
- L'accompagnement de votre demande d'Affection de Longue Durée (ALD),
et/ou en cas d'arrêt de travail

Le Cadre de santé et les infirmières coordonnatrices

Ils sont vos interlocuteurs privilégiés pour :

- s'assurer que l'organisation en place réponde à vos besoins et à votre projet,
- recueillir vos remarques, commentaires et demandes concernant votre séjour.

Ils encadrent l'équipe d'infirmiers, d'aides-soignants et d'auxiliaires de vie.

Les Infirmiers

L'Infirmier travaille en étroite relation avec les médecins.

Ses missions sont de :

- réaliser des soins spécifiques liés à votre état de santé,
- vous accompagner dans votre projet de soins et votre projet de vie,
- participer à l'amélioration continue de la qualité de vos soins et de votre sécurité.
-

Les Aides-soignants et auxiliaires de vie

L'aide-soignant et l'auxiliaire de vie assurent les missions suivantes :

- assurer vos soins d'hygiène corporelle, de confort et de bien être en favorisant votre autonomie,
- vous accompagner dans votre projet de vie,
- participer à l'amélioration continue de la qualité de vos soins et de votre sécurité.



Assistant de service social

Il a pour missions :

- de vous conseiller, vous orienter et vous soutenir dans vos démarches
- de vous informer sur vos droits et vous aider à les faire valoir.

Il contribue à l'organisation de votre sortie d'hospitalisation en lien avec l'équipe pluridisciplinaire de notre structure, et si besoin avec votre entourage.

Il est joignable du mardi au jeudi, en appelant l'accueil (9)

ou par mail : ass.sociale@lhospitalet.fr

Educateur

Il participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de votre quotidien.

Il encourage le développement de votre autonomie,

de votre intégration et insertion sociale, en lien avec votre entourage.

Il vous accompagne dans l'organisation de votre sortie d'hospitalisation.

Psychologue

Le psychologue clinicien vous propose des entretiens de soutien psychologique.

Ces discussions vous permettront de parler de vos émotions et de votre moral

afin de vous aider à retrouver un mieux-être.

Il est joignable en appelant l'accueil (9).

Les Ergothérapeutes

L'ergothérapeute vous accompagne pour maintenir ou acquérir la meilleure autonomie possible dans votre quotidien.

L'ergothérapeute intervient au niveau de :

- la réadaptation : proposition d'aides techniques pour votre indépendance afin de maintenir votre autonomie dans tous les gestes de la vie quotidienne, conseils pour l'aménagement du domicile, ...
- l'optimisation / le maintien des capacités : à travers des mises en situation du quotidien et des activités

Les Masseurs Kinésithérapeutes

Le masseur kinésithérapeute prévient, évalue et traite les troubles liés au mouvement. Il participe à l'entretien et à la stimulation des capacités physiques et respiratoires. Il intervient en fonction des besoins évalués et sur prescription de votre médecin traitant.

La Neuropsychologue

Sur demande du médecin, la neuropsychologue vous rencontre afin d'échanger sur vos difficultés et pour réaliser des tests. Cela permet de comprendre comment fonctionnent :

Votre mémoire, vos connaissances et votre concentration,
vos émotions et votre comportement avec les autres,
votre capacité à résoudre les problèmes du quotidien,
ainsi que votre perception du monde et des autres.

L'Orthoptiste

L'orthoptiste analyse et traite vos troubles visuels, moteurs, sensoriels, fonctionnels

Les Enseignants en Activités Physiques Adaptées

Ils vous proposent différentes activités physiques adaptées à votre état de santé, votre condition physique, vos possibilités et vos objectifs d'accompagnement.

L'Orthophoniste

L'orthophoniste intervient sur prescription médicale.

Elle évalue les troubles du langage écrit et oral, de la déglutition, de la voix, de la communication, les troubles cognitifs, et les troubles de la mobilité du visage et de la langue.



L'accès au **Plateau Technique de Rééducation** est soumis à un règlement présenté en annexe.

Les intervenants extérieurs

L'équipe médicale comprend également des médecins spécialistes extérieurs à l'Hospitalet.

Ils interviennent auprès de vous en fonction de votre état de santé.

Entre autres : Urologue, Pneumologue, Podo-orthésiste, Chirurgien orthopédiste.

L'équipe administrative et fonctions supports

L'équipe cuisine

Vos repas sont confectionnés sur place, par l'équipe de restauration.

L'équipe Maintenance

Les agents de maintenance assurent l'entretien et la sécurité des locaux et des extérieurs.

L'équipe Logistique

Les agents de logistique assurent l'hygiène des espaces communs, et la distribution du linge dans votre chambre.



L'équipe Administrative

L'équipe administrative et de Direction garantit, en liaison avec le Conseil d'Administration, la responsabilité générale du bon fonctionnement de l'établissement. Elle assure la gestion des ressources humaines, financières et économiques de l'établissement.

Vous pouvez à tout moment contacter la Directrice générale, **Mme Bathie** :

- soit par téléphone ou courrier
- soit par mail : lhospitalet@lhospitalet.fr

pour solliciter une rencontre avec elle.

Votre admission

La demande d'admission doit être adressée à l'Hospitalet soit :

- par le service d'hospitalisation d'origine, via la plateforme Via Trajectoire
- par votre médecin traitant ou spécialiste

Les formalités d'admission

Dès l'entrée, pour procéder aux formalités d'admission,
vous devez vous munir :

- d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- de votre carte vitale (et éventuellement votre attestation de sécurité sociale)
- de votre carte de complémentaire santé (mutuelle)
- de vos documents médicaux : comptes-rendus opératoires, comptes-rendus de sortie, imagerie médicale, carte de groupe sanguin, dernière ordonnance de votre traitement en cours
- de votre bulletin d'hospitalisation (le cas échéant)
- d'un justificatif d'accident du travail et du numéro d'accident du travail (le cas échéant)
- d'une copie de jugement de protection juridique (le cas échéant)

Vigilance quant à votre identité

Dès l'entrée, et tout au long de votre séjour, les professionnels vérifieront votre **identité pour garantir les soins** qui vous sont effectivement destinés.

Ils solliciteront votre accord pour que votre nom soit inscrit sur la porte de votre chambre.

Ils proposeront de vous photographier pour personnaliser votre dossier patient.

Un badge d'identitovigilance vous sera alors remis.

Tout refus sera tracé par écrit.

La chambre particulière

Vous avez le choix entre une chambre particulière ou une chambre double.

Ce choix est à confirmer par écrit.

Après avoir pris contact avec votre mutuelle, l'employée du service admissions vous présentera le formulaire de chambre particulière (joint en annexe) et vous assistera pour le renseigner, si besoin.

La chambre particulière vous sera attribuée en fonction des disponibilités.

Si vous ne demandez pas de chambre particulière lors de votre admission, vous serez installé dans une chambre double.



Votre quotidien

Nous vous invitons à communiquer les horaires de visites à vos proches.

Horaires de visite :
de 14h à 19h

Afin de vous permettre de les accueillir dans les meilleures conditions, nous vous conseillons de planifier leur venue.

Information sur votre état de santé



L'information médicale est délivrée par les médecins.

Pour tout rendez-vous, adressez-vous au secrétariat médical.

L'équipe soignante reste à votre écoute pour échanger sur votre santé.



Les médicaments

Dès votre arrivée, tout médicament doit être remis à un infirmier.

Le médecin établit une nouvelle ordonnance.

Les traitements sont gérés avec la Pharmacie conventionnée.



La restauration

Les horaires de repas sont :

- Petit déjeuner à partir de 7h00
- Déjeuner à 13h00
- Dîner à 18h45

Un choix des menus vous est proposé.

Veuillez vous rapprocher de l'Accueil, afin de réserver vos menus pour les quinze jours à venir.

Des régimes ou textures adaptés peuvent être délivrés, sur prescription médicale.



L'accès à Internet

Le réseau WIFI **L'Hospitalet** est gratuit. Il suffit de sélectionner ce réseau sur votre appareil (téléphone, tablette ...) pour y accéder.

Il est limité à un usage restreint.

Pour des usages plus étendus, il est nécessaire de se renseigner auprès de l'équipe Vie Sociale.

Les données de connexion sont conservées pendant un an et peuvent être transmises à la justice en cas de réquisition.



Le téléphone

Un numéro de téléphone personnel vous est attribué dès votre arrivée, nous vous conseillons de le donner à vos proches pour qu'ils puissent vous contacter en direct.

Pour un accès direct à l'extérieur depuis votre chambre, vous devez composer le 0 puis le numéro souhaité.

Pour obtenir l'Accueil, faites le 9.

En cas d'appel à l'extérieur, une facture vous est remise à la fin de chaque mois.



Le courrier

Le courrier est à votre disposition à l'Accueil.

La levée du courrier a lieu à 14h50.



Lingerie

Nous vous demandons d'apporter un trousseau minimum d'effets personnels (liste en annexe). Votre linge est identifié à l'aide d'une puce, à l'arrivée, par nos soins. Il est ensuite entretenu par une blanchisserie industrielle extérieure, ou par vos soins.

Nous vous conseillons d'entretenir vous-même les articles fragiles. Les draps, les serviettes et gants de toilette et les serviettes de table sont fournis par l'établissement.



Dépôt d'espèces et de valeurs

Vous avez la possibilité de déposer vos valeurs auprès du service Comptabilité qui dispose d'un coffre (voir horaires à l'Accueil) .

L'Hospitalet décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets ou valeurs NON DÉPOSÉS au coffre.

Loi du 6 juillet 1992 et décret du 27 mars 1993

Les sommes d'argent, chèquiers, cartes de crédit, bijoux et objets précieux peuvent être déposés contre récépissé auprès du service comptabilité qui dispose d'un coffre.

La mention du dépôt sera effectuée sur un registre côté.

La responsabilité de l'établissement ne peut être engagée que pour les objets ayant fait l'objet d'un dépôt.

Les sommes d'argent, titres et valeurs mobilières, abandonnés et non réclamés après votre départ, seront remis à la Caisse des Dépôts et Consignations, au bout d'un an.

Les autres biens de valeurs seront remis au Service des Domaines aux fins d'être mis en vente.



Le culte

Les ministres des cultes des différentes confessions peuvent vous rendre visite si vous en exprimez le souhait.



La cuisine ergonomique

Cette cuisine adaptée est utilisée par les professionnels dans le cadre de mises en situation ou d'ateliers collectifs.



Promenade

Un parcours de promenade est accessible dans le parc de l'établissement.



Le Plan d'Intervention Interdisciplinaire Individualisé

A l'Hospitalet, tout patient est **acteur et au cœur de sa prise en soins**.

Le **Plan d'Intervention Interdisciplinaire Individualisé** ou P3I permet d'intégrer le patient et/ou son entourage dans le parcours de rééducation réadaptation.

Il est construit à partir :

- des bilans effectués par les différents professionnels
- de votre situation médicale et sociale
- de votre projet de vie

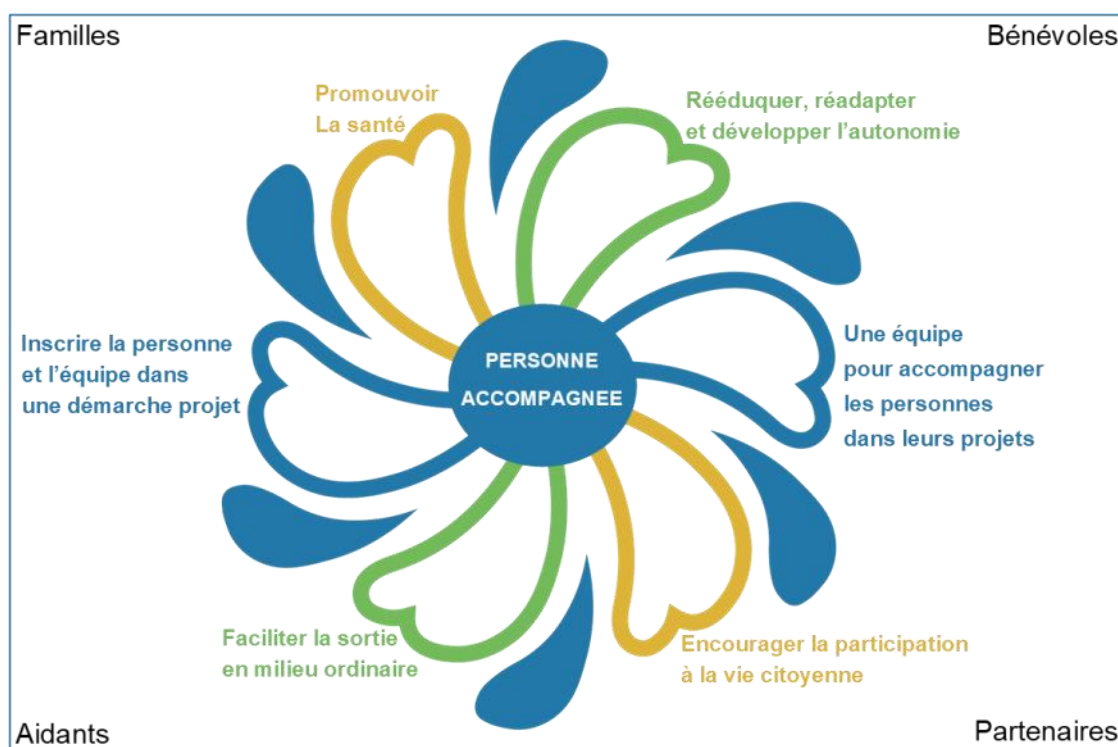
Lors d'une réunion entre professionnels, pilotée par le médecin spécialisé en Médecine Physique de Réadaptation, ces informations sont partagées. Elles permettent une prise en charge par l'équipe pluridisciplinaire.

Des objectifs sont alors définis. Ils constituent le P3I.

Lors de sa visite, le médecin vous présente le P3I.

Vous pouvez alors exprimer votre accord, vos remarques.

Le P3I est réévalué régulièrement au cours du séjour.



Vos droits et devoirs

Quelques règles de bienséance, d'hygiène et de sécurité

La plus grande **courtoisie** à l'égard du personnel et entre patients est recommandée. La tranquillité et la dignité de chacun doivent être garanties pour le bien-être de tous.

Les consignes en matière **d'hygiène et de sécurité** doivent être respectées.

L'accès aux locaux techniques est **strictement interdit** aux patients, familles et visiteurs.

Chacun est invité à **respecter les locaux, les équipements et le mobilier, les jardins et espaces verts.**

Toute détérioration causée volontairement est à la charge de son auteur.



Il est strictement **INTERDIT DE FUMER OU VAPOTER DANS LES CHAMBRES , ET DANS TOUS LES LOCAUX CLOS.**

Cette interdiction s'applique aussi bien aux patients qu'aux visiteurs, sous peine de sanction.



L'introduction dans les locaux de boissons alcoolisées et de substances toxiques est interdite.



Les animaux domestiques ne sont pas admis dans l'établissement.

Les pourboires ou cadeau au personnel sont strictement interdits.

Les assurances

En cas d'incident, l'établissement vous assure pendant la durée de votre séjour au titre de la responsabilité civile.

En cas d'incident

CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCENDIE



Les consignes de sécurité sont affichées dans les chambres.

En cas d'incendie, il faut garder son calme et suivre les instructions communiquées par le personnel, régulièrement formé à ce type d'incident.

Donnez l'alerte en prévenant le personnel du service

Conformez-vous aux consignes d'évacuation.



Les droits de la personne hospitalisée sont régis par des textes réglementaires :

La charte de la personne hospitalisée

Cette charte vous permet de connaître les droits essentiels de la personne hospitalisée.

Elle est jointe en annexe du présent document.

Vous pouvez l'obtenir, gratuitement, sans délai et sur demande auprès de l'accueil.

Elle est accessible sur le site : <https://solidarites-sante.gouv.fr>

Confidentialité et respect de la vie privée

A votre entrée, ou au cours de votre séjour, vous pouvez nous faire part de votre volonté de ne pas divulguer à vos proches ou à vos relations, votre présence dans l'établissement.

« Informatique et libertés »

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016,

Article R.7106 5-7, loi du 6 janvier 1978 – décret n°94-666 du 27 juillet 1994

Les données qui vous concernent, font l'objet d'un traitement informatisé.

Vous avez le droit de vous opposer pour des raisons légitimes,

à ce que les informations nominatives vous concernant fassent l'objet d'un traitement informatisé.

Vous avez également un droit d'accès et de rectification de ces données.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter notre DPO

(Délégué à la Protection des données) à l'adresse « lhospitalet@lhospitalet.fr »

Interprètes

La liste des interprètes est disponible auprès de l'accueil.

Information – Consentement – Personne de confiance

Vous serez informé au cours d'entretiens individuels de votre état de santé, des examens et des traitements qui pourront être décidés, avec votre consentement.

N'hésitez pas à poser des questions.

L'article L.1111-6 du Code de la Santé Publique, issu de la loi du 04 mars 2002,

vous donne la possibilité de désigner librement **une personne de confiance**.

Cette personne de confiance, désignée par écrit, pourra être consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté.

Si vous le souhaitez, elle pourra vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions.

Le document écrit la désignant doit être remis au médecin.

Les directives anticipées

Les articles R.1111-17 et L.1111-11 du Code de la Santé Publique

donnent la possibilité de rédiger des **directives anticipées**.

Elles indiquent les souhaits de la personne, relatifs à la prise en charge médicale de sa fin de vie.

Si vous le souhaitez, un médecin de l'établissement pourra échanger avec vous et recueillir vos directives anticipées.

Les règles relatives à la protection juridique des majeurs protégés

Dès lors que la personne n'est plus en mesure d'assurer la gestion de ses biens, des démarches peuvent être entreprises afin de protéger son patrimoine et sa situation.

Pour plus d'information, rapprochez-vous de l'assistante sociale.

La Commission Des Usagers (CDU)

La Commission Des Usagers veille au respect des droits des usagers et à l'amélioration du service rendu.

La liste de ses membres est jointe en annexe.

Vous pouvez les contacter pour parler de vos difficultés, et participer chaque trimestre à l'espace d'échanges et de réflexions. Ils peuvent vous accompagner et remonter vos demandes, plaintes, réclamations, satisfactions, observations ou propositions à la direction.

Le recueil de vos plaintes et réclamations

Vous pouvez solliciter un professionnel pour transcrire une demande, plainte, réclamation ou satisfaction dans le classeur à disposition dans le bureau de la coordinatrice du service. Le cadre du service reviendra vers vous pour échanger, vous apporter une réponse ou une explication.

La prise en charge de la douleur

L'Hospitalet dispose d'un Comité de Lutte contre la Douleur (C.L.U.D.).

Il s'engage à prendre en compte votre douleur et à mettre en œuvre tous les moyens possibles pour vous soulager.

La douleur n'est pas une fatalité.
La soulager, c'est possible.
Parlez-en avec nos équipes.

La lutte contre les maladies nosocomiales

Elle est coordonnée par le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (C.L.I.N.),

Le C.L.I.N. travaille en lien avec le Réseau d'Hygiène du Centre (R.H.C.).

L'accès à votre dossier médical

L'article L.1111-7 du Code de la Santé Publique, issu de la loi n°2007-131, réglemente l'accès à votre dossier médical.

Vous pouvez accéder à votre dossier :

- soit directement,
- soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous aurez désigné.

Vous pouvez consulter sur place les documents, vous faire délivrer ou envoyer une copie.

La demande doit être faite **par écrit** auprès de la Direction de l'établissement.

Votre demande sera traitée dans les meilleurs délais.

En cas de consultation sur place, un accompagnement médical peut vous être proposé sur rendez-vous.

Vous pouvez vous faire accompagner par la personne de votre choix.

Le dossier est informatisé via un logiciel à accès sécurisé.

Le Dossier Médical Partagé (DMP) lié à votre carte vitale peut être alimenté à votre demande.

Le suivi de la satisfaction des patients

Au cours de votre séjour, vous pouvez vous exprimer en complétant un **questionnaire de satisfaction** disponible à l'accueil.

Les Représentants des Usagers peuvent vous aider, si vous le souhaitez, à répondre à ce questionnaire.

Un **questionnaire visiteur** est aussi à disposition de vos proches, à l'accueil, et permet de recueillir leur appréciation d'ensemble sur votre séjour.

N'hésitez pas à vous exprimer librement.

La préparation de votre sortie

L'Orientation vers un établissement Médico-Social

Si vous envisagez d'intégrer un établissement médico-social, différentes structures peuvent répondre à votre projet :

◇ Les établissements pour personnes âgées dépendantes

Il existe différentes structures qui peuvent vous accueillir :

- Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)
- Unité de Soins de Longue Durée (USLD)
- ou Résidence autonomie

Vous pouvez constituer votre demande sur le site internet Via Trajectoire :

« ***www.viatrajectoire.fr*** »

puis cliquez sur « ***espace particulier*** »

pour entamer la création du dossier.

◇ Les établissements pour personnes en situation de handicap

Vous devez constituer une demande auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Les MDPH ouvrent vos droits, elles déterminent quel type d'établissement correspondra à vos besoins.

Il existe plusieurs types d'établissements (Foyer d'Accueil Médicalisé, Maison d'Accueil Spécialisé, ...) accueillant des publics différents.

L'assistant de service social est à votre disposition pour vous accompagner dans la démarche

La préparation du retour à domicile

Lors de votre séjour, vous recevez de l'équipe pluridisciplinaire, des conseils et l'aide nécessaire pour préparer votre retour à domicile :

- Démarches administratives et obtention des financements ;
- Visites à domicile, proposition d'aménagement de l'habitat et éventuellement information sur **la domotique** ;
- Évaluation et mise en place des aides humaines ;
- Autonomie de déplacement (conduite en fauteuil roulant ; orientation vers les services spécialisés pour la reprise de la conduite automobile)
- Choix du matériel et aides techniques ;
- Relais avec les associations locales et les acteurs de santé libéraux en fonction du plan de soins défini avec vous.

La **domotique** permet de contrôler, automatiser et programmer votre environnement (lumière, porte, appareils électriques ...)

L'Hospitalet dispose également d'un appartement de mise en situation, indépendant et aménagé pour les personnes en fauteuil.

Un séjour de mise en situation peut être envisagé dans cet appartement avec l'intervention de services extérieurs d'aide à domicile.

Ce séjour permet de préparer votre sortie.

La sortie d'hospitalisation

Les formalités de sortie

Les sorties sont décidées par les médecins, selon votre situation.

Vous devez vous présenter au service comptabilité afin de :

- Régler la facture de vos frais de séjour et de téléphone ;
- Retirer les objets et valeurs déposés au coffre.
- Régulariser, si besoin, le solde du compte ouvert en comptabilité pendant votre séjour

Votre compte-rendu d'hospitalisation sera transmis directement à votre médecin traitant.

Le double de vos examens, les radiographies et les ordonnances médicales vous seront remis le jour de votre sortie.

Les sorties autorisées en cours de séjour

A titre exceptionnel et sous certaines conditions, le médecin, en lien avec la direction de l'Hospitalet, peut autoriser un week-end thérapeutique par séjour.

Après accord, les sorties pour convenance personnelle sont possibles mais restent à votre charge.

Les sorties contre avis médical

Un patient peut, à tout moment, quitter l'établissement après avoir été informé des risques possibles pour son état de santé et après avoir signé une décharge. En cas de refus de signer cette décharge, un document interne est rédigé attestant ce refus.

Autre type de sortie

(Décret n°74-27 du 14 Janvier 1974)

Lorsqu'un patient, dûment averti, cause par exemple des désordres persistants, la Directrice prend, avec l'accord de l'équipe médicale, toutes les mesures appropriées pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'intéressé.

De même, des dégradations sciemment commises peuvent, sans préjudices de l'indemnisation des dégâts causés, entraîner l'exclusion du patient.

L'équipe médicale s'assure dans tous les cas que la continuité du traitement du patient et des soins est prévue après sa sortie.

Questionnaire de satisfaction à la sortie

Avec votre accord, votre adresse mail peut être utilisée par la Haute Autorité de Santé pour vous adresser le questionnaire de satisfaction E-Satis après votre sortie.

Nous vous invitons à participer à cette enquête nationale de façon anonyme. Vous trouverez des informations en annexe du livret d'accueil.

Nos coordonnées

L'Hospitalet est localisé à Montoire-sur-le-Loir, proche du centre-ville.

C'est un établissement se situant à :

- 20 minutes de Vendôme,
- 50 minutes de Tours et de Blois,
- 1 heure du Mans
- 2 heures d'Orléans.



L'Hospitalet

33, rue Pasteur

41800 Montoire-sur-le-Loir

Tél : 02.54.85.25.00

e-mail : lhospitalet@lhospitalet.fr

<http://www.lhospitalet.fr>

Janvier 2024